



# Conseil économique et social

Provisoire

24 mai 2005

Français

Original: espagnol

---

## Session de fond de 2004

### Compte rendu analytique provisoire de la <sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 16 septembre 2004, à 15 h 30

*Président :* M<sup>me</sup> Rasi . . . . . (Finlande)

## Sommaire

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions  
(*suite*)

- a) Rapports des organes de coordination
- b) Projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2006-2007

Organisations non gouvernementales (*suite*)

Questions relatives à l'économie et à l'environnement (*suite*)

- b) Science et technique au service du développement (*suite*)

Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies  
(*suite*)

- a) Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement (*suite*)

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.



*La séance est ouverte à 17 h 20.*

**Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (suite)**

- a) **Rapports des organes de coordination (A/59/16)**
- b) **Projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2006-2007** (fascicules pertinents des documents A/59/6; E/AC.51/2004/7)

**La Présidente** croit comprendre que le Conseil décide de prendre acte du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa quarante-quatrième session (A/59/16).

*Il en est ainsi décidé.*

**Organisations non gouvernementales (E/2004/32) (suite)**

*Adoption de mesures concernant le projet de décision V contenu dans le document E/2004/32 (Part I) et exposé des incidences sur le budget-programme (E/2004/L.38)*

**La Présidente** considère que le Conseil, comme il en a convenu au cours de réunions officieuses, décide de reporter l'adoption de mesures sur la question à la prochaine reprise de session.

*Il en est ainsi décidé.*

**M. Cumberbatch** (Cuba) dit que le Conseil envoie un message équivoque à la société civile. C'est la première fois qu'il est fait obstruction aux travaux du Comité permanent chargé des relations avec les organisations non gouvernementales et que celui-ci ne peut participer aux travaux du Conseil. La délégation cubaine s'élève contre ce procédé qui retarde pour la deuxième fois l'application de la décision que le Comité a adoptée par consensus. Elle réitère en outre que l'exposé des incidences budgétaires et financières est équivoque et erroné. Le Comité s'est prononcé sur des dates après s'être dûment enquis de la disponibilité des services auprès des parties concernées. L'intervenant ajoute que sa délégation ne saurait permettre que les travaux du Comité chargé des relations avec les organisations non gouvernementales soient bloqués ni que l'on réduise d'aucune façon le temps dont on a estimé qu'il avait besoin pour mener ses travaux. Enfin, il précise que sa délégation s'est montrée souple une seconde fois, mais qu'elle ne fera pas une troisième.

**Questions relatives à l'économie et à l'environnement (A/59/99-E/2004/83) (suite)**

**La Présidente** propose que le Conseil prenne acte du rapport du Secrétaire général sur l'application de la Charte des droits et des devoirs économiques des États (A/59/99-E/2004/83) et qu'il le soumette à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale.

**M<sup>me</sup> Tamly** (États-Unis) dit qu'il lui avait semblé comprendre que l'amendement proposé par les États-Unis suite à la recommandation du Secrétariat serait distribué par écrit pour que les délégations puissent l'examiner, et que l'examen de la question reprendrait au cours de la session.

**M. Aho-Glele** (Bénin) dit que sa délégation n'a, en principe, aucune objection à la décision que la Présidente a présentée oralement. Elle est revanche gravement préoccupée par l'amendement proposé par les États-Unis, qui pose un problème de fond. Cet amendement vise à recommander à l'Assemblée générale de déterminer s'il est nécessaire de continuer de procéder à un examen quinquennal de l'application de la Charte des droits et des devoirs des États. Cette décision n'est pas du ressort du Conseil. Dans le texte présenté par le Secrétaire général, il est demandé au Conseil et à l'Assemblée d'examiner la nécessité de continuer de procéder à cet examen quinquennal. Le Conseil peut prendre acte du rapport et le soumettre à l'Assemblée qui adoptera la décision qui lui semble opportune. Ce que le Conseil ne peut pas faire, c'est donner des instructions à l'Assemblée générale sur le sens dans lequel elle doit se prononcer. C'est là une question de fond. La délégation béninoise n'est absolument pas prête à accepter cet amendement.

**M<sup>me</sup> Navarro** (Cuba) souscrit aux propos du Bénin. Sa délégation trouve également préoccupant l'amendement proposé par les États-Unis. Compte tenu des observations du Secrétariat à propos du paragraphe 3 du rapport, elle est toutefois prête à prendre acte du rapport comme l'a proposé la Présidente.

**M<sup>me</sup> Tamly** (États-Unis) regrette qu'il ne soit pas possible d'examiner la question. Il ne fait aucun doute que celle-ci est entièrement du ressort de l'Assemblée générale. C'est toutefois cette dernière qui a chargé le Conseil d'examiner l'application de la Charte des droits et des devoirs économiques des États afin de pouvoir dûment préparer l'examen complet et systématique de la question auquel elle doit procéder. Ainsi, en ne procédant pas à cet examen, le Conseil ne

se montre peut-être pas à la hauteur des responsabilités qui lui ont été confiées. Cette question n'a jamais été examinée. Si l'on s'en tient aux faits, il semble qu'elle n'intéresse pas le Conseil. Sa délégation, qui est prête à retirer sa proposition, attend avec intérêt l'examen auquel procèdera l'Assemblée générale.

**La Présidente** remercie la délégation des États-Unis de s'être montrée conciliante et considère que le Conseil souhaite adopter la décision qu'elle a présentée oralement.

*Il en est ainsi décidé.*

#### **b) Science et technique au service du développement (suite)**

*Adoption de mesures à propos du projet de résolution I figurant dans le document E/2004/31*

**La Présidente**, rappelant que les négociations menées sous les auspices du facilitateur, M. Xolisa Mfundiso Mabhongo (Afrique du Sud) ont abouti, donne lecture des accords conclus lors des consultations officielles :

Aux paragraphes 1, 4 et 5, et aux alinéas b) ii) et iv) du paragraphe 10, remplacer l'expression « les objectifs du Millénaire pour le développement » par : « les objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire ».

L'alinéa b) du paragraphe 10 doit se lire comme suit : « La Commission de la science et de la technique au service du développement, dans les limites des ressources disponibles et dans le cadre de son mandat de coordination des activités scientifiques et techniques du système des Nations Unies, est invitée à : »

**M<sup>me</sup> Tamly** (États-Unis d'Amérique) dit que, dans la mesure où tous les membres n'ont pas gardé le même souvenir du texte dont il a été convenu à l'issue des négociations, il serait prudent de s'assurer qu'ils disposent tous du texte définitif pour qu'ils le réexaminent sous les auspices du facilitateur.

**La Présidente** propose de reporter l'examen de la question à la prochaine reprise de session afin d'éviter les malentendus.

*Il en est ainsi décidé.*

#### **Application et suivi des recommandations issues des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (suite)**

##### **a) Suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement**

**La Présidente** considère que le Conseil souhaite approuver le projet de résolution relatif à la Conférence internationale sur le financement du développement, dont le texte n'a été distribué qu'en anglais et qui a été approuvé par référendum lors des consultations officielles tenues avant la séance.

*Il en est ainsi décidé.*

##### **Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation**

##### **Élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations**

*Commission de la population et du développement*

**La Présidente** signale que la Thaïlande s'est portée candidate à l'un des quatre sièges vacants à la Commission de la population et du développement. Aucun autre candidat ne s'étant présenté, elle considère, en l'absence d'objections, que le Conseil souhaite élire la Thaïlande à ce siège par acclamation, pour un mandat prenant fin le 31 décembre 2005.

*Il en est ainsi décidé.*

**La Présidente** considère que le Conseil souhaite reporter à une date ultérieure l'élection à la Commission de la population et du développement de deux membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat prenant effet le jour de l'élection et s'achevant, dans un cas, le 31 décembre 2004 et, dans l'autre, le 31 décembre 2007 ; d'un membre du Groupe des États d'Asie pour un mandat prenant effet le jour de l'élection et s'achevant le 31 décembre 2005. Elle invite les groupes régionaux à pourvoir ces sièges dans les meilleurs délais.

*Il en est ainsi décidé.*

*Instance permanente sur les questions autochtones*

**La Présidente** invite le Conseil à élire un membre de l'Instance permanente sur les questions autochtones pour pourvoir le siège libéré par suite du

décès de M<sup>me</sup> Njuma Ekundanayo, de la République démocratique du Congo. La seule candidature est celle de M<sup>me</sup> Liliane Muzangi Mbela, présentée par le Gouvernement de ce pays. En l'absence d'objections, la Présidente considère que le Conseil souhaite élire cette candidate par acclamation à l'Instance permanente sur les questions autochtones pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er janvier 2005.

*Il en est ainsi décidé.*

*Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et d'établissement des rapports*

**La Présidente** signale, à propos des sept sièges vacants au Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et d'établissement des rapports, que l'Argentine a présenté un candidat au poste dont le mandat s'achève le 31 décembre 2006. Aucun autre candidat ne s'étant présenté, elle considère, en l'absence d'objections, que le Conseil souhaite élire par acclamation le candidat de l'Argentine.

*Il en est ainsi décidé.*

**La Présidente** considère en outre que le Conseil souhaite reporter à une date ultérieure l'élection visant à pourvoir les six sièges restant vacants au Groupe de travail intergouvernemental qui se répartissent comme suit: un siège pour les États d'Asie, deux pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes et trois pour les États d'Europe occidentale et autres États, pour des mandats prenant effet le jour de l'élection et s'achevant le 31 décembre 2005.

*Il en est ainsi décidé.*

**M. Cumberbatch** (Cuba) demande si l'on connaît les dates et les modalités des consultations prévues pour parvenir à un accord à propos du Comité chargé des organisations non gouvernementales.

**La Présidente** dit qu'elle mettra tout en œuvre pour que les décisions voulues soient adoptées avant la prochaine reprise de session.

*La séance est levée à 17 h 45.*